

✓

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

11 NOVEMBRE 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

3^e ANNÉE N° 69

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Nouvelle composition du bureau du Comité économique et social 1353/60

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Informations

Signature de deux conventions de financement 1354/60

Avis

*Avis d'appel d'offres n° 53 — Appel d'offres lancé par la république
islamique de Mauritanie pour un projet financé par la Communauté
économique européenne — Fonds européen de développement 1355/60*

VIENT DE PARAÎTRE:

La Cour de justice des Communautés européennes, conformément à son règlement de procédure, a publié dans ses langues officielles, le

Recueil de la Jurisprudence de la Cour

Volume V (1958 — 1959)

Le volume V du Recueil concerne les affaires jugées par la Cour de justice du 7 octobre 1958 au 31 décembre 1959 et contient pour chacune d'elles l'arrêt de la Cour et les conclusions de l'avocat général.

L'édition française est en vente chez les libraires et aux adresses suivantes:

En Belgique: au prix de frb. 250,— aux Établissements Émile Bruylant, 67, rue de la Régence, Bruxelles.

En France: au prix de NF 25,— aux Éditions du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris V^e.

Au Luxembourg: au prix de frl. 250,— au service des publications des Communautés européennes, 2, place de Metz, Luxembourg.

Déjà parus:

Volume I (1954 — 1955) au prix de frb. 120,— (NF 11,80)

Volume II (1955 — 1956) au prix de frb. 200,— (NF 19,60)

Volume III (1956 — 1957) au prix de frb. 120,— (NF 11,80)

Volume IV (1958) au prix de frb. 200,— (NF 19,60)

Paraîtra prochainement:

Volume VI, première partie (1^{er} janvier — 30 juin 1960)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(Cf. composition de l'ancien bureau au «Journal officiel des Communautés européennes» n° 25 du 18 avril 1959 et n° 35 du 25 mai 1960)

Conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 de son règlement intérieur (*Journal officiel des Communautés européennes* n° 25 du 18 avril 1959), le Comité économique et social a procédé, lors de sa XII^e session, tenue le 29 septembre 1960, à l'élection de son nouveau bureau, à savoir:

Président: M. Ludwig Rosenberg (Allemagne)

Vice-présidents: MM. Giuseppe Cantoni (Italie)
Roger De Staercke (Belgique)

Membres: MM. J.A.G. Alders (Pays-Bas)
Mathias Berns (Luxembourg)
Maurice Boulland (France)
Giovanni Canini (Italie)
Auguste Cool (Belgique)
Paul Eckel (Allemagne)
Ernst Falkenheim (Allemagne)
Torello Giunti (Italie)
Willem Jonker (Pays-Bas)
Camille Mourgues (France)
Jean de Précigout (France)
Raymond Rollinger (Luxembourg)

Vu la décision portant nomination des membres du Comité économique et social, adoptée par le Conseil de la Communauté économique européenne et le Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique au cours de leur cinquième session tenue le 22 avril 1958, pour la période du 25 avril 1958 au 24 avril 1962, le mandat du bureau du Comité économique et social s'étend du 29 septembre 1960 au 24 avril 1962.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS

Signature de deux conventions de financement

En date du 10 octobre 1960 ont été signées les conventions de financement suivantes entre la Communauté économique européenne, la République française et la république islamique de Mauritanie:

- 1) Convention de financement n° 34/F/MO/S/58 relative aux projets de caractère social suivants:

Projet n° 11.21.201: Constructions scolaires
(n° d'attente F/MO/07-08/58)

Projet n° 11.21.202: Cinquante puits de village
(n° d'attente F/MO/12/58)

pour un engagement provisoire total de 2.189.000 unités de compte, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 8 du 15 février 1960 et n° 50 du 8 août 1960.

- 2) Convention de financement n° 43/F/MO/E/58 relative au projet de caractère économique suivant:

Projet n° 12.21.201: Centres d'immunisation du bétail
(n° d'attente F/MO/21/58)

pour un engagement provisoire total de 154.000 unités de compte, ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 38 du 10 juin 1960.

AVIS

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 53

**Appel d'offres lancé par la république islamique de Mauritanie pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Convention: 43/F/MO/E/58

Projet: 12.21.201

Objet:

Construction d'un centre d'immunisation de bétail à Kiffa et à Boghe et d'un logement pour vétérinaire à Timbedra, dans la république islamique de Mauritanie.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour un, deux ou la totalité des ouvrages. (L'équipement en meuble etc. ne fait pas l'objet de l'appel d'offres.)

Estimation:

38.000.000 de francs C.F.A.

Délai d'exécution:

6 mois.

Les soumissions

en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Directeur des travaux publics de la Mauritanie, B.P. 252, Saint-Louis (Sénégal), avant le 26 janvier 1961 à 18 heures, heure locale. L'ouverture des offres aura lieu le 30 janvier 1961 à 9 heures, heure locale.

Le dossier d'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la direction des travaux publics de la république islamique de Mauritanie, B.P. 252, à Saint-Louis (Sénégal). **Prix:** 3.500 francs C.F.A. à adresser par mandat carte libellé au nom du directeur des domaines de la république islamique de Mauritanie, à Saint-Louis (Sénégal).

L'envoi sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Le prix d'achat sur place du dossier est de 2.500 francs C.F.A.

Consultation:

1. Direction des travaux publics de Mauritanie, à Saint-Louis (Sénégal);
Chambre de commerce de la république islamique de Mauritanie, à Saint-Louis (Sénégal);
Chambre de commerce de Dakar (Sénégal);
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56-58, rue du Marais, Bruxelles 1;
3. Services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

M. le Directeur des travaux publics de la Mauritanie, B.P. 252, Saint-Louis (Sénégal).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**EXTRAIT DU CATALOGUE DES PUBLICATIONS
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Éditions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

No de réf.		Prix	
		NF	Fr.
1008	Rapport général sur l'activité de la Communauté (10 août 1952 — 12 avril 1953)	2,—	20,—
1322	Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (13 avril 1953 — 11 avril 1954)	3,90	40,—
1576	Troisième Rapport général sur l'activité de la Communauté (12 avril 1954 — 10 avril 1955)	3,90	40,—
1743	Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté (11 avril 1955 — 8 avril 1956)	4,90	50,—
1895	Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (avec annexes) (9 avril 1956 — 13 avril 1957)	5,90	60,—
2032	Sixième Rapport général sur l'activité de la Communauté (tome 1 et tome 2, ainsi que les annexes) (14 avril 1957 — 13 avril 1958)	9,80	100,—
2148	Septième Rapport général sur l'activité de la Communauté (14 avril 1958 — 31 janvier 1959)	9,80	100,—
2374	Huitième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1 ^{er} février 1959 — 31 janvier 1960)	9,80	100,—
1487	La Formation professionnelle dans l'industrie sidérurgique des pays de la Communauté	8,80	90,—
1669	La Formation professionnelle dans les houillères des pays de la Communauté	17,60	180,—
1856	Les Régimes de sécurité sociale applicables aux travailleurs du charbon et de l'acier dans la Communauté et en Grande-Bretagne (2 volumes, 1957)	196,—	2.000,—
1880	Étude comparative des sources du droit du travail dans les pays de la Communauté (Vol. 1, 1957)	4,40	45,—
1999	La Stabilité de l'emploi dans le droit des pays membres de la C.E.C.A. (Vol. 2, 1958)	9,80	100,—
2090	La Formation professionnelle dans les mines de fer des pays de la Communauté	8,40	85,—
2057	Recherches sur les briques de silice	11,80	120,—
2226	Rapport spécial de la Haute Autorité à l'Assemblée parlementaire européenne concernant la question charbonnière	3,90	40,—
2227	Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (1959)	4,90	50,—
2309	Les Entreprises sidérurgiques de la Communauté (1960)	5,90	60,—
1996	Fontes et Aciers — Prix de base, Abonnement 1960 (avec mises à jour)	19,60	200,—

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P.O. Box 569, London, S.E. 1.